

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération

N° 19.077.4

En exercice 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

**POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE
LECTURE PUBLIQUE**

**RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES - CRÉATION DE SERVICES
NUMÉRIQUES AUX USAGERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT AU TITRE DU
PROGRAMME BIBLIOTHÈQUE DANS LE CADRE D'UN DOSSIER DE
DEMANDE « INFORMATIQUE »**

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Réseau des médiathèques – Création de services numériques aux usagers – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault au titre du programme bibliothèque dans le cadre d'un dossier de demande « Informatique »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Considérant que le réseau des médiathèques a impulsé, en 2018, un projet de service intitulé « *Développement des publics* » ; qu'il a pour objectif de définir les missions et de proposer un plan d'évolution du réseau de lecture publique de la Communauté de communes La Domitienne sur les années à venir ; qu'il s'inscrit dans une réflexion globale sur la rationalisation des moyens publics et des ressources, dans un contexte politique et économique contraint ; et qu'il précise, à partir d'une étude propre au contexte territorial et d'un état des lieux détaillé, des objectifs et des actions prioritaires à mener et définit les moyens nécessaires pour les atteindre ;

Considérant que pour construire et réparer le lien social, les médiathèques doivent prendre toute leur place de 3^{ème} lieu, espaces communs ouverts à tous, à la diversité des pensées et des expressions culturelles ;

Considérant qu'au regard de cet état des lieux, et dans un contexte de mutation des usagers et de nécessité de développer les publics fréquentant, il a été proposé de déployer le projet de service autour de cinq axes généraux, qui reflètent les ambitions des élus pour le réseau des médiathèques, à savoir « *Faire de l'accès de tous à la culture un vecteur de cohésion sociale* », en d'autres termes faire de la médiathèque une agora moderne, un lieu de sociabilité et de mixité sociale, et ainsi développer le modèle de médiathèque 3^{ème} lieu ;

Considérant que l'un des objectifs de ce projet de service vise à « *Développer une offre innovante et attractive* » auprès des usagers, à travers la mise en place de nouveaux services numériques, en particulier par l'acquisition de matériel numérique (tablettes et liseuses), de matériel audiovisuel (casques de réalité virtuelle) et par l'installation du WIFI public dans les 8 médiathèques du réseau ;

Considérant que La Domitienne prend en charge ce projet de développement de services numériques auprès des usagers à hauteur de 16 670 euros HT ;

Considérant que les opérations d'informatisation ainsi que les investissements pour la mise en place de services numériques permettant au public d'accéder aux ressources documentaires et à d'autres services de bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de l'Hérault au titre du programme bibliothèque, dans le cadre d'un dossier de demande « *Informatique* » ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, en vue de sa participation à ce projet ; que la demande de subvention doit porter sur le soutien financier le plus important possible ;

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

Considérant qu'une demande de subvention a également été faite auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. SOLLICITE l'octroi d'une subvention la plus importante possible auprès du Conseil départemental de l'Hérault, pour le projet de développement des services numériques auprès des usagers dans les conditions rappelées ci-avant.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07